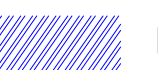
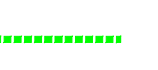
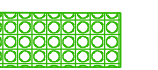


LEGENDE :

- A** Zone agricole
- Ac** Secteur agricole dans le périmètre rapproché du captage AEP
- Ae** Secteur agricole où les éoliennes sont autorisées
- Aœca** Secteur agricole permettant l'exploitation de carrières à caractères industriels et commercial situé au sein du parc éolien
- Aca** Secteur agricole permettant la réalisation de constructions et d'installations nécessaires à l'exploitation des ressources naturelles
- N** Zone naturelle
- Nc** Secteur naturel dans le périmètre rapproché du captage AEP
- Nca** Secteur naturel : carrière
- Nd** Secteur naturel : Dépôt de matériaux et matériel travaux publics
- Ne** Secteur naturel : Equipement léger de sports et loisirs
- Nec** Secteur naturel : Equipement léger de sports et loisirs dans le périmètre rapproché du captage AEP
- Nl** Secteur naturel : Installations et constructions de sports et loisirs
- Nh** Secteur naturel : Habitat diffus en milieu naturel
- Nhz** Secteur naturel : Habitat diffus en milieu naturel et en zone humide
- Nj** Secteur naturel : Jardins des fonds de parcelles à protéger
- Nz** Secteur naturel : Secteur dominé par la présence d'une zone humide
- Nzc** Secteur naturel : Secteur dominé par la présence d'une zone humide dans le périmètre rapproché du captage AEP
- UA** Zone urbaine correspondant au paysage urbain de centre-bourg ou de village
- UAz** Secteur urbain : centre-bourg ou village situé en zone humide
- UBa** Secteur urbain : Faubourg à caractère rural
- UBac** Secteur urbain : Faubourg à caractère rural dans le périmètre rapproché du captage AEP
- UBaz** Secteur urbain : Faubourg à caractère rural en zone humide
- UBb** Secteur urbain : Faubourg à caractère commerçant
- UBbz** Secteur urbain : Faubourg à caractère commerçant en zone humide
- UC** Zone urbaine correspondant au paysage urbain de type pavillonnaire à caractère résidentiel récent
- UE** Zone urbaine correspondant à des activités économiques
- UEz** Secteur urbain : activités économiques en zone humide
- 1AUh** Zone à urbaniser à vocation d'habitat
- 1AUe** Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
- 2AU** Zone à urbaniser à plus long terme
-  Emplacement réservé (ER)
-  Bande de constructibilité (Oisy)
-  Bande verte à réaliser
-  Espace boisé classé (EBC)
-  Elément remarquable ponctuel à protéger au titre de l'article L.123-1-5 du CU
-  Chemin à protéger au titre de l'article L.123-1-5 du CU
-  Trame végétale à protéger au titre de l'article L.123-1-5 du CU
- Risques liés aux remontées de nappe :**
-  Nappe subaffleurante
-  Aléa de sensibilité forte

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
LA THIERACHE D'AUMAË
(AISNE)

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

PLAN DE
DECOUPAGE EN
ZONES

ECH : 1 / 7 5 0 0 e
et 2 5 0 0 e

Commune de HANNAPES

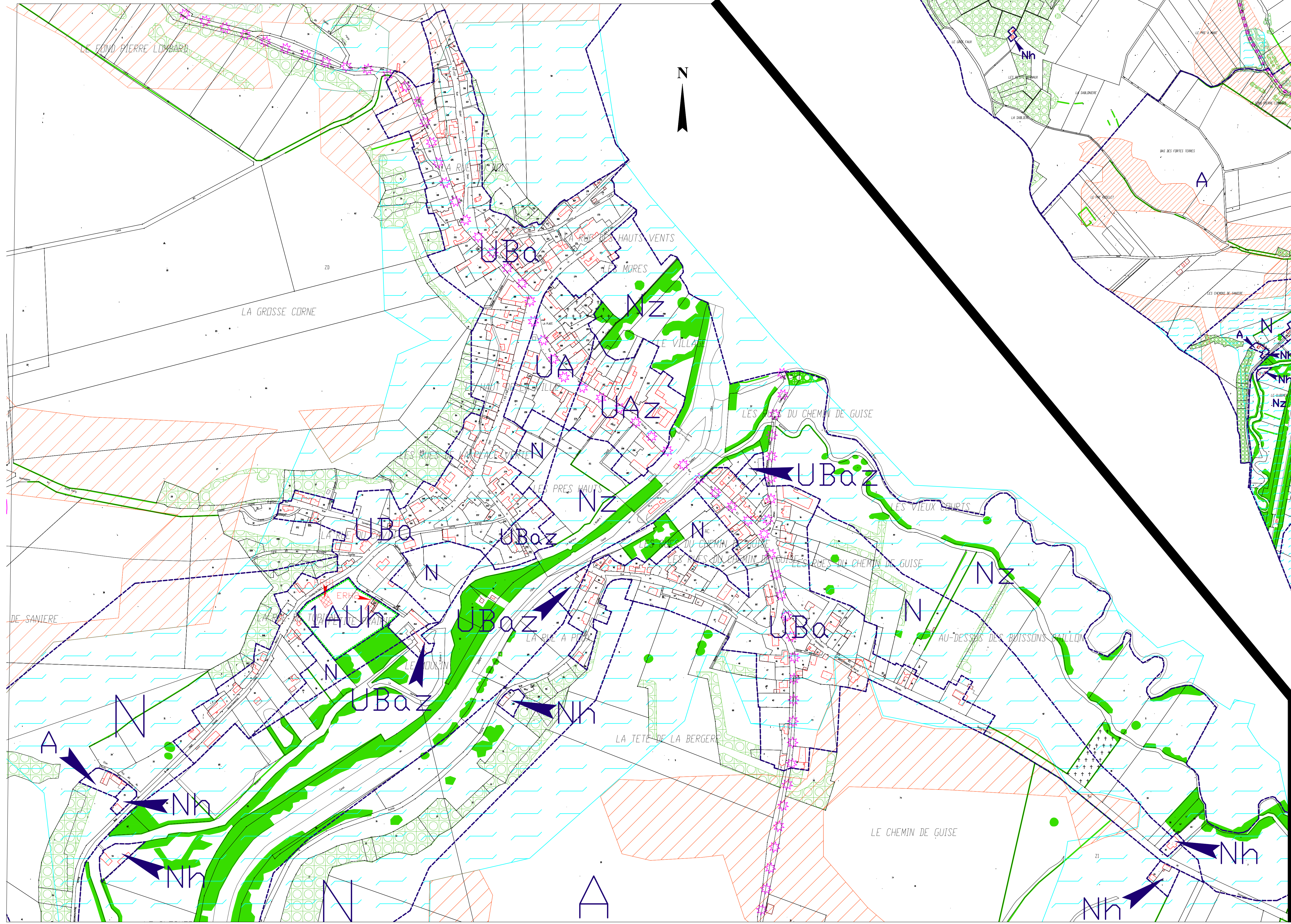
2.3

Vu pour être annexé à la délibération
en date du:

Prescrit le :
Arrêté le :
Approuvé le :
Modifié le :

Bureau
d'études

S.A.S. "Aménager le Territoire Urbaniste"
15, rue des Veneurs - 60200 COMPIEGNE
Tél: 03 44 20 04 52



SITE URBANISE
ECH : 1/2500

COMMUNE
ECH : 1/7500